

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2019

COMITE SYNDICAL ANVAL

(Syndicat Mixte Affluents Nord Val de Loire)

Le treize juin 2019, à 9 heures 30, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 6 juin 2019, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

Etaient présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bruno FENET, Mme Hédia GHANAY, Mme Régine HINET, Mme Valérie DEPLOBIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Jacques CHEVTCHENKO, M. Dominique GOURDON, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTEI, M. Jean-Pierre RIOT, M. Thierry ELOY, M. Pierre HABERT, M. Romuald COUSSEAU, Mme Caroline BOILLE, M. Eric POUDELET, M. Jacques MOTARD, M. Jean-Pierre GILET, M. Jean-Philippe ROBIN.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Régine HINET est désignée en qualité de secrétaire de séance et lui est adjointe une auxiliaire prise en dehors du Comité et ne participant pas aux débats.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2019

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

DEL 13062019-01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA ROUMER (SIETABR)

Le Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Roumer (SIETABR) est présenté à l'Assemblée, puis le Comité procède au vote, Mme Hédia GHANAY, ancienne Présidente, s'étant retirée.

Le Comité Syndical, à 18 voix POUR, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Roumer (SIETABR),
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de l'exercice dressé par le Trésorier du syndicat,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 :	10 158.24 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2018 :	13 636.68 €

DEL 13062019-02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CURAGE DE LA BRESME

Le Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal de Curage de la Bresme est présenté à l'Assemblée, puis le Comité procède au vote, M. Bertrand RITOURET, ancien Président, étant absent.

Le Comité Syndical, à 19 voix POUR, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal de Curage de la Bresme,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de l'exercice dressé par le Trésorier du syndicat,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 :	58 760.19 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2018 :	10 540.20 €

DEL 13062019-03 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT MIXTE DE LA CHOISILLE ET SES AFFLUENTS (SMCA-SICA)

Le Compte Administratif 2018 du Syndicat Mixte de la Choisille et ses affluents (SMCA-SICA) est présenté à l'Assemblée, puis le Comité procède au vote, M. Sébastien MARAIS, ancien Président, s'étant retiré.

Le Comité Syndical, à 18 voix POUR, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du Syndicat Mixte de la Choisille et ses affluents (SMCA-SICA),
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de l'exercice dressé par le Trésorier du syndicat,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 :	65 905.62 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2018 :	135 076.30 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement :	72 636.00 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement :	44 004.00 €
Excédent global d'investissement en tenant compte des reste-à-réaliser de	106 444.30 €

DEL 13062019-04 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA BEDOIRE ET SES AFFLUENTS (SIAHBA)

Le Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Bédoire et ses Affluents (SIAHBA) est présenté à l'Assemblée, puis le Comité procède au vote, M. Bruno FENET, ancien Président, s'étant retiré.

Le Comité Syndical, à 18 voix POUR, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Bédoire et ses Affluents (SIAHBA),
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de l'exercice dressé par le Trésorier du syndicat,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement cumulé à fin 2018 :	4 673.51 €
Déficit d'investissement cumulé à fin 2018 :	4 415.89 €

DEL 13062019-05 : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN DE REMPLACEMENT

M. le Président rappelle que le Comité Syndical a créé, par délibération en date du 2 avril dernier, un poste de technicien contractuel afin de pallier à l'indisponibilité de l'un des techniciens de rivière, actuellement en congé parental de droit pour une période de 10 mois à compter du 30 mars 2019, à 50% de l'équivalent temps plein.

Le poste a été créé à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30.

Cependant, afin de permettre une meilleure organisation et notamment un temps de « relais » hebdomadaire entre les techniciens, il est proposé d'augmenter le temps de travail à 24/35^{ème}.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant la demande d'un congé parental de droit pour une période de 10 mois à compter du 30 mars 2019, à 50% de l'équivalent temps plein d'un technicien de rivière, Il est nécessaire de recruter un agent contractuel de remplacement pour pallier à cette indisponibilité ;

Sur le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- de **RECRUTER** d'un agent contractuel dans le grade de technicien territorial relevant de la catégorie B pour la durée du congé parental,
- **PRECISE :**
 - que cet agent assurera des fonctions de technicien de rivière à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24/35^{ème},
 - que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement,
 - Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La séance est levée à 10h24.

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,
Le 19 juin 2019

Certifié conforme,

Sébastien MARAIS, Président